

Conditions de participation à l'opération « Dima M3a B3athna »

Article 1 : Organisateur de l'Opération

ORANGE TUNISIE SA, Société Anonyme, au capital de trente et un millions trois cent trente-cinq mille et six cent (31 335 600) Dinars Tunisiens, inscrite au registre national des entreprises, registre du commerce, sous l'identifiant unique N° 0868024D, titulaire du matricule fiscal N°0868024D/A/M/000 dont le siège social est sis à l'Immeuble Orange, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis-Tunisie (ci-après dénommée la « Société Organisatrice ») organise une opération intitulée : « On reste ensemble » (ci-après « l'Opération »).

Article 2 : Principe et Durée de l'Opération

Afin de rendre le confinement moins difficile à ceux qui ne peuvent utiliser les outils digitaux pour voir leurs proches, Orange propose de consacrer ses espaces publicitaires à vos messages destinés à vos proches.

En participant à l'Opération, le Participant comprend et accepte qu'en cas de sélection par la Société Organisatrice, la vidéo qu'il transmet pourra être diffusée sur toute chaîne de télévision Tunisienne lors d'une coupure publicitaire, au choix de la Société Organisatrice, pendant la durée de l'Opération et en association avec la marque Orange. Il autorise donc, au nom de l'ensemble des personnes représentées, cette diffusion dans les conditions définies à l'article 3.3.

L'Opération débutera le 25 avril à 19 H et prendra fin le 08 Mai selon le détail suivant :

- Du 25 avril au 06 Mai pour le dépôt des Vidéos ;
- Du 26 avril au 08 Mai pour la diffusion des Vidéos.

Article 3 : Conditions de participation

31. La participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de participation dans son intégralité (ci-après les « **Conditions de participation** »), des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes en vigueur en Tunisie. Le non-respect des présentes conditions de participation entraînera la nullité de la participation en cause.

32. La participation à l'Opération est réservée à toute personne physique réunissant à la date de début de l'Opération les conditions cumulatives suivantes (ci-après le « **Participant** ») :

- Etre majeure ;
- de nationalité Tunisienne ;
- Disposer d'un accès Internet (fixe ou mobile) ;
- Disposer d'une adresse email personnelle à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée Pour les besoins de la gestion de l'Opération ;
- Disposer d'un matériel avec une fonction vidéo (exemple : mobile, tablette, ordinateur portable, etc.) ;

33. Par le dépôt de sa Vidéo chaque Participant autorise gracieusement, au titre de son droit à l'image et de celui des personnes représentées (notamment les mineurs dont il doit être le représentant légal), la Société Organisatrice , à diffuser la Vidéo :

- en intégralité ou sous forme raccourcie pour les besoins de l'antenne,
- en association avec les éléments fournis sur les destinataires du message,
- accompagnée des vidéos d'autres Participants à l'Opération,
- sur toute chaîne de télévision tunisienne,
- lors de la coupure publicitaire sélectionnée par la Société Organisatrice durant la durée de l'Opération.

Le Participant garantit avoir obtenu l'autorisation de l'ensemble des personnes représentées et disposer de l'ensemble des droits nécessaires sur la Vidéo.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations des Conditions de participation. En conséquence, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque Participant. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation de sa participation.

Article 4 : Modalités de participation à l'Opération

Pour participer à l'Opération, le Participant doit se connecter au site Internet « onresteensemble.orange.tn » (ci-après le « **Site** ») et déposer sa Vidéo au plus tard le 08 MAI.

Le Participant doit remplir un formulaire indiquant :

- son prénom, son nom et son adresse email
- ainsi que le prénom, l'initiale du nom et le lieu de résidence de ses proches

Le Participant télécharge ensuite une vidéo d'une durée de 5 à 15 secondes, dans laquelle il adresse à ses proches un message de soutien pendant le confinement (ci-après « **la Vidéo** »).

Pour valider sa participation, le Participant doit déclarer accepter les présentes Conditions de participation.

Seuls les Participants respectant ces critères seront acceptés par la Société Organisatrice et pourront participer à l'Opération.

Article 5 : Modalités de sélection des Vidéos et d'information des Participants

Les Vidéos reçues seront sélectionnées par la Société Organisatrice et son prestataire chargé de l'Opération, en considération de leur qualité (Son / image), de leur conformité aux présentes conditions mais également – en considération du nombre limité de diffusions disponibles - de critères plus subjectifs définis par un jury.

Sera notamment refusée de plein droit, pour des raisons légales toute Vidéo :

- qui mettrait en scène des comportements dangereux ;
- qui serait contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public ;
- qui ferait apparaître de la nourriture, des boissons, du tabac, de l'alcool, etc ;
- qui mette en scène un enfant de moins de 14 ans utilisant un téléphone mobile
- qui reproduirait un élément protégé par des droits de propriété intellectuelle, tel que - mais sans que cette liste ne soit exhaustive - œuvre musicale, une marque, etc.

Les Participants dont la Vidéo sera sélectionnée pour être diffusée seront informés par email à l'adresse indiquée lors du dépôt de la Vidéo, dans un délai de 3 à 5 jours avant la diffusion de la Vidéo à la télévision.

Le Participant confirme avoir compris et accepté que la Société Organisatrice décide seule des Vidéos sélectionnées pour être diffusées.

Article 6 : Consultation des Conditions de participation

Les Conditions de Participation peuvent être consultées, téléchargées et imprimées en ligne sur le Site « onresteensemble.orange.tn » pendant la durée de l'Opération.

Article 7: Modification de l'Opération

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente Opération si les circonstances l'y obligent et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Aucun dédommagement ne pourrait être demandé dans ce cadre.

Dans ces hypothèses, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants par tout moyen de son choix.

Article 8: Informatique et libertés

Les informations concernant les Participants sont traitées uniquement dans le cadre de leur participation à l'Opération, par la Société Organisatrice et son prestataire chargé de l'Opération.

Toutes les informations collectées dans le cadre du formulaire de l'Opération sont nécessaires pour permettre à la Société Organisatrice d'informer les Participants en cas de diffusion de leur Vidéo. La Société Organisatrice traite les catégories de données suivantes :

- Données d'identification : Nom, prénom, région
- Données de contact : adresse email

Les destinataires des données personnelles recueillies sont les équipes de la Société Organisatrices et de son prestataire en charge de l'organisation de l'Opération.

Les données traitées dans le cadre de la participation à l'Opération seront conservées par la Société Organisatrice 3 mois après la fin de l'Opération.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en écrivant à contact.mesdonnees@orange.com (indiquez vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et joindre un justificatif d'identité). Chaque Participant dispose également d'un droit d'opposition ou de limitation à l'encontre des traitements réalisés. En outre, il est possible de demander la portabilité de ces données.

Article 9: Responsabilité

91. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation, par tout Participant, des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet en général, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants à l'Opération et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau.

En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

92. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas prendre en compte la vidéo des fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

93. La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre à tout moment un accès à l'Opération, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou des raisons de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'Opération. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

Article 10: Convention de Preuve

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un Participant. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations d'un traitement informatique relatif à l'Opération.

Ainsi, sauf en cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 11: Propriété intellectuelle

Toutes les créations, dénominations ou marques citées dans les Conditions de participation de même que sur tout support de communication relatif à l'Opération, demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.

Article 12: Loi applicable et juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi Tunisienne.

Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Tunis I.